

LE SECRÉTAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Dans le cadre de son programme de voirie rurale 1980, la Municipalité envisage d'aménager le Chemin Lebreton à la Bretagne, sur une longueur de 420 m environ.

Les travaux comprendront :

- une plate-forme de six mètres
- une chaussée de quatre mètres
- un caniveau bétonné.

*au le Préfet  
des délégations  
et des Collectivités  
M. Biquet U.C. Alarcou  
pour l'étude de confort  
le 25 août 1980  
chef de bureau de l'équipe  
J. Jacoste*

Le montant de l'opération est estimé à TROIS CENT MILLE FRANCS, y compris honoraires et imprévus.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chap. 901, Art. 233-41 du budget de 1980.

Je vous précise que c'est la Société INCOM qui a été chargée de l'étude du projet et de la surveillance des travaux.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises qui vous est présenté
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux, à passer un marché négocié avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Mme PAYET - Je vois que dans les travaux, on n'a pas mentionné de pont.

M. BOURHIS - Bien entendu, on commencera par construire le pont, et ensuite sur les crédits restants, on commencera le bitumage de la chaussée.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.